

LES EAUX MINERALES D'OULMES

Société anonyme au capital de 198.000.000,00 de dirhams
Siège social : Zone Industrielle de Bouskoura, 20.180, Casablanca

R. C. Casa. 2 215 - I.F. 02 220 308

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts à l'effet de vous demander de vous prononcer sur une émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 600 millions de dirhams.

Cette émission, qui pourrait être réalisée en une ou plusieurs fois, permettrait à la Société de :

- Optimiser et de reprofiler la structure financière de la société ;
- Sécuriser le financement des emplois longs ;
- Financer partiellement les investissements 2020 ;
- Diversifier les sources de financement de la société Les Eaux minérales d'Oulmès ; et
- Consolider l'image de la société auprès des investisseurs institutionnels à travers une visibilité accrue sur le marché des capitaux.

Il y a lieu de rappeler que votre Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 20 mai 2010, avait autorisé un emprunt obligataire pour un montant maximum de 350 Millions de Dirhams et une durée de 5 ans dont les modalités ont été arrêté par le Président Directeur Général, agissant sur délégation qui lui donnée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 16 mars 2015, dans sa lettre en date du 29 avril 2015.

La nouvelle émission obligataire serait à réaliser pour un montant nominal maximum de 600 millions de dirhams réalisable en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 5 ans à compter de la date de tenue de la présente Assemblée Générale et ce, soit par appel publique à l'épargne soit par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés au sens de la circulaire de l'AMMC n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, cette dernière option permettant un délai de réalisation optimal de cette opération.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette nouvelle émission d'obligations ordinaires et de donner votre accord pour la limitation, cas échéant, du montant de l'émission au montant des souscriptions effectivement reçues à l'issue de la période de souscription et de donner les pouvoirs nécessaires les plus étendus à votre Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en place et réaliser, en une ou plusieurs fois sur une période de 5 ans, cette émission d'obligations ordinaires.

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

P/ Le conseil d'administration

Le Président

A blue ink signature is written over the text 'Le Président'. The signature consists of several overlapping loops and lines, characteristic of a cursive or stylized signature.